

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation

Direction des mobilités routières

Décision du 06 novembre 2024 modifiant la décision du 2 octobre 2024 fixant la liste des correcteurs pour les examens permettant l'obtention de la capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes, de marchandises et de commissionnaire de transport

NOR : PTDT2429441S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 1422-4, R. 3113-35 et R. 3211-37 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2024 fixant la composition du jury des examens permettant l'obtention de la capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes, de marchandises et de commissionnaire de transport.

Vu la décision du 2 octobre 2024 fixant la liste des correcteurs pour les examens permettant l'obtention de la capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes, de marchandises et de commissionnaire de transport

Arrête :

Article 1^{er}

Dans la liste des correcteurs et correctrices fixée par la décision du 2 octobre 2024 susvisée, Monsieur Aimeric DEVINES (Hauts de France) remplace Madame Nohemie NKOLO-NKOO (Hauts-de-France).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 06 novembre 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de la régulation
et de la performance durable des transports routiers

S. ANDRE